



Ville de Montréal  
Service des ressources humaines

Description d'emploi

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
MÉCANICIEN(NE) (Appareils motorisés)	602840	014246	

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la vérification, la réparation, l'ajustement et l'entretien des organes mécaniques et des accessoires d'appareils motorisés.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Dans l'exercice de son métier, qui s'étend généralement sur une catégorie d'appareils motorisés de la Ville, l'employé doit pouvoir diagnostiquer les causes de défaillances lorsque ces dernières ne lui ont pas été préalablement indiquées, et effectuer, conformément aux règles du métier, normes et lois en vigueur, les travaux mécaniques que comportent la réparation et la mise en bon état de fonctionnement de l'appareil. Un employé de rang supérieur surveille les travaux et les vérifie lorsqu'ils sont terminés.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Constate la nature des défauts, utilise les outils ou systèmes mis à sa disposition et détermine les causes. Juge si les pièces affectées doivent être remplacées, réparées ou reconditionnées; dresse les listes des pièces de rechange suivant les outils de référence.
2. Vérifie, enlève, démonte, répare, remonte et repose les moteurs, carburateurs, transmissions, directions, freins, différentiels, embrayages, ressorts, pivots, systèmes hydrauliques et hydrostatiques ainsi que les composantes de sécurité tels que coussins gonflables, ceintures de sécurité, etc.
3. Aligne et balance les roues à l'aide d'appareils à cet effet; remplace les parties défectueuses; coussinets, essieux, amortisseurs de chocs.
4. Effectue de menus travaux d'entretien et de réparation des contacts, tubulures d'échappement, filtres à particules, systèmes de refroidissement, phares et feux.
5. Exécute les réparations nécessaires aux mécanismes nouveaux, selon les instructions fournies par le fabricant; installe des mécanismes auxiliaires sur divers appareils.
6. Effectue les travaux de mécanique que requièrent l'entretien et la réparation d'appareils divers, lourds ou légers: souffleuses, tracteurs, niveleuses, balais mécaniques, camions, autos, motocyclettes, compresseurs, tondeuses, pompes, nacelles et autres équipements municipaux.
7. Exécute des travaux simples de soudure à l'arc (dépannage) ou oxyacétyléniques et se sert, au besoin, de torches oxyacétyléniques pour le coupage ou le chauffage de métaux.
8. Ajuste et installe les composantes électriques et électroniques sur les moteurs (injection), transmission (cerveau électronique), freins (A.B.S), système d'injection, etc.
9. Démonte, vérifie, calibre et replace les mécanismes des lave-glaces, essuie-glaces, odomètres, tachymètres, odotachymètres, régulateurs de banquettes, lève-glaces, et autres mécanismes du même genre.

9 avril  
2019

B3

CR A

B3L

XUL  
LO  
JMP

10. D monte, v rifie, r pare et remonte les chaufferettes, d givreurs et appareils   climatisation des v hicules motoris s.
11. Enl ve les portes; remplace ou r pare les charni res, serrures, l ve-glaces d fectueux; replace et ajuste les portes; remplace ou r pare les poign es; installe des r troviseurs et des pare-soleil.
12. Pose et cimente les vitres et v rifie l' tanch it  des joints. Change le code des cl s et fabrique des cl s.
13. D monte, v rifie et remonte divers appareils, instruments et outils, tels que d marreurs, alternateurs, batteries, etc.
14. Conduit   l'int rieur ou   l'ext rieur du garage, les v hicules n cessitant ou ayant subi des r parations et effectue, au besoin, des essais sur route pour diagnostiquer les probl mes ou pour v rifier la r paration effectu e.
15. Manutentionne, au besoin, les mat riaux et les  quipements   l'aide d'un chariot  l vateur.
16. Compl te les rapports appropri s demand s. Proc de   la saisie de l'information demand e via l'utilisation des outils de bureautique.
17. Usine les pi ces composantes de divers organes m caniques; calibre les instruments.
18. Ex cute,   l'occasion, des travaux simples de r paration   la carrosserie, de retouches   la peinture et d'application de produit anticorrosion.
19. Maintient en  tat de propret  les pi ces, les  quipements, l'outillage et les lieux de travail.

9 avril 2019

13 h

BC 

  
60

## QUALITÉS REQUISES

### Bonnes connaissances

- du français parlé et écrit;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- de la construction et du fonctionnement des appareils motorisés;
- du bon fonctionnement des instruments de bord et de divers mécanismes d'accessoires.

### Habilités

- à diagnostiquer les causes de détraquement;
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- à interpréter des diagrammes;
- à consulter des catalogues de pièces, à comprendre les manuels d'entretien et à rédiger, au besoin, les demandes de matériel.

## DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

### Instruction

- un diplôme d'études professionnelles pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le Ministère de l'éducation;
- Détenir une attestation de sécurité sur les chantiers de construction;
- posséder un permis de conduire valide pour l'exécution de ses fonctions.

### Expérience

- Quelques années d'expérience en qualité de mécanicien d'appareils motorisés

ou

toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

### Vu et approuvé

Pour la Ville

*[Signature]*

*[Signature]*

année

2019

mois

04

jour

09

Pour le Syndicat

*[Signature]*